

Marie-Charlotte BERLINGHI
Notaire
Lieudit Saint Pancrace – Route du Village
20600 FURIANI

Tel : 04.20.19.01.25
mariecharlotte.berlinghi@notaires.fr

COMMUNE DE MONTE

CREATION DE TITRE DE PROPRIETE

Suivant acte authentique reçu sous le sceau de l'Etat par Maître Marie-Charlotte BERLINGHI, officier public, notaire à FURIANI (20600), Lieudit Saint Pancrace Route du village, le 25 septembre 2024

Madame Anne Marie **GAMBOTTI**, en son vivant retraitée, demeurant à LUCCIANA (20290) Lago Crucetta.

Née à MONTE (20290), le 20 mars 1933.

Veuve de Monsieur Antoine Jacques **MATTEI** et non remariée.

Et

Monsieur Don Hyacinthe **GAMBOTTI**, en son vivant, retraité, époux de Madame Arlette Aline Ghislaine **VANSCHOORISSE**, demeurant à BORGIO (20290) 4 quartier Saint Antoine de la Mormorana.

Né à MONTE (20290) le 10 septembre 1936.

ONT ÉTÉ DECLARÉS PROPRIETAIRES DES BIENS SUIVANTS :

A MONTE (20290) :

- Diverses parcelles de terre cadastrées B-409, B-411, C-541, C-542, C-804, D-334, D-335, D-336, D-337, D-348, D-428, D-429, D-483, D522, D-579, D584, D-617, D-806, D-807, D-808, D-809 et E-1266.
- Une maison d'habitation et les parcelles attenantes cadastrées D-387, D-388, D-389, D-390, et D-391.
- Une maison à usage d'habitation et une parcelle de terre cadastrées D-438 et D-437.
- Une parcelle de terre et l'ancien séchoir cadastré D-559.

Conformément à l'article 1 de la loi du 6 Mars 2017 il a été dressé un acte de Notoriété constatant une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive et aux dispositions des articles 2261 et 2272 du Code Civil.

"Lorsqu'un acte de notoriété porte sur un immeuble situé en Corse et constate une possession répondant aux conditions de la prescription trentenaire acquisitive, il fait foi de la possession, sauf preuve contraire.

Il ne peut être contesté que dans un délai de 5 ans à compter de la dernière des publications de cet acte par voie d'affichage, sur un site internet et au service de la publicité foncière."

Pour avis,
Le Notaire

*Adresse mail de l'étude : mariecharlotte.berlinghi@notaires.fr
(Où doit être envoyé l'avis de réception par la préfecture et la C.T.C.)*